

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 novembre 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Paul BOEDEC**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/11/2023 (accusé de réception du 17/11/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une convention entre Quimper Bretagne Occidentale, l'Office Public de la  
Langue Bretonne et Mervent pour les ateliers d'éveil à la langue bretonne du relais  
petite enfance**

**La convention définit les modalités de mise en œuvre et de financement des ateliers d'éveil à la langue bretonne proposés par les relais petite enfance de QBO aux assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent ainsi qu'aux parents sur les communes de Guengat, Pluguffan et Plomelin.**

\*\*\*

Le relais petite enfance de Quimper Bretagne Occidentale propose aux assistantes et aux enfants qu'elles accueillent, ainsi qu'aux parents, des séances d'éveil au breton à travers des comptines et des petits jeux.

Ces ateliers sont animés par un intervenant de Mervent. Ils ont lieu sur les communes de Guengat, Pluguffan et Plomelin.

La convention prévoit 50 heures d'ateliers du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 juillet 2024 réparties sur les communes de Guengat, Pluguffan et Plomelin pour un montant de 3 100 € dont 1 550 € seront pris en charge par l'Office Public de la Langue Bretonne, soit 1 550 € de reste à charge de Quimper Bretagne Occidentale.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention entre Quimper Bretagne Occidentale, l'Office Public de la Langue Bretonne et Mervent.